



2.2.6. Récapitulatif

	TAUX RÉDUIT	TAUX NORMAL
Locaux	Locaux à usage d'habitation et achevés depuis plus de 2 ans.	Locaux à usage professionnel.
Dépendances	Dépendances usuelles : caves, greniers, garages, emplacements de parking, balcons, loggias, terrasses, cours d'immeubles.	Dépendances agricoles : pigeonniers, écuries, granges... Travaux sur installations sportives : piscine, tennis...
Locaux à usage mixte	<ul style="list-style-type: none">• Taux réduit sur l'ensemble des locaux si surface d'habitation prépondérante.• Taux réduit sur les pièces d'habitation si surface professionnelle prépondérante.	Taux normal sur les pièces professionnelles si surface professionnelle prépondérante.
Parties communes des immeubles collectifs	<ul style="list-style-type: none">• Taux réduit sur l'ensemble des travaux si quote-part des locaux à usage d'habitation d'au moins 50 % (en tantièmes de copropriété).• Taux réduit uniquement sur quote-part des locaux à usage d'habitation si elle est inférieure à 50 %.	Taux normal sur quote-part des locaux professionnels, si elle supérieure à 50 %.
Logements sociaux	Taux réduit dans les mêmes conditions que pour les locaux d'habitation (*).	
Résidence universitaire et foyers de jeunes travailleurs	Travaux portant sur les logements.	Travaux portant sur les locaux administratifs.
Maisons de retraite	Locaux dont l'objet exclusif ou prépondérant est l'hébergement des personnes physiques, même s'ils comportent une unité de soins.	Travaux sur parties communes.